# Réseaux transeuropéens d'énergie: orientations

1994/0009(COD) - 23/11/1995 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission accepte deux amendements adoptés par le PE en seconde lecture et modifie sa proposition en conséquence. Le premier amendement introduit un nouveau considérant qui clarifie les critères de localisation et d'implantation optimale des projets. Le second amendement vise à compléter la description du projet d'interconnection électrique du pourtour de la Baltique. La Commission a rejeté les autres amendements.